



Cabinet du Maire
Affaire suivie par Julien BONNET
01 49 22 11 20 julien.bonnet@ile-saint-denis.fr

hôtel de ville
1, rue Méchin
93 450
L'Île-Saint-Denis

L'Île-Saint-Denis, le 10 juillet 2015

Monsieur Daniel RIGAUD
Président de l'Association vélo à Saint-Denis
Asso.velosaintdenis@gmail.com

LIBERTÉ

Objet : votre courrier du 03 juin 2015
Pont de L'Île-Saint-Denis

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

Monsieur le Président,

Par courrier cité en objet, vous me faites part des difficultés de circulation cycliste sur « le pont de L'Île-Saint-Denis ». Je regrette vivement les accidents dont ont été victimes deux de vos adhérents et vous prie de leur transmettre mon souhait de bon rétablissement.

« Le choix retenu (d'une voirie partagée) est inacceptable pour la circulation cycliste » écrivez-vous. Les accidents que vous rapportez attestent de difficultés qu'il convient de réduire au maximum des possibilités. Lors de la réunion publique du 4 juin 2015, que j'ai initiée en présence de la RATP (maître d'ouvrage du Tram) du Conseil départemental (propriétaire de l'ouvrage) et de Plaine Commune, des cyclistes ilodionysien-ne-s ont notamment fait remonter des préoccupations parmi celles relevant de la sécurité des piétons, du Tram et des véhicules motorisés.

Au cours de ces échanges, il a été rappelé que la voirie partagée a été retenue, à l'issue de plusieurs années d'échanges (2001-2005) au sein de l'atelier public d'urbanisme et de déplacements, en alternative au projet initial d'un site propre avec deux voies routières, piste cyclables et trottoirs. Cette option a été retenue pour sa capacité optimale à intégrer plusieurs paramètres : réduire la circulation automobile, faciliter la régularité et la vitesse du Tram, assurer les traversées des piétons et des cyclistes, conserver le patrimoine architectural des ponts, garder l'unité urbaine de la rue Méchin, réduire la coupure entre les parties Nord et Sud,... Cette solution médiane n'a pas permis de donner pleine satisfaction à chacun des usagers de cette voie tout en améliorant sensiblement les conditions d'usage pour tous. Ce choix historique, somme toute relativement lourde, est-il compatible avec l'une ou l'autre des propositions que vous avancez ? La ville et l'agglomération n'étaient ni décisionnaires ni financeuses. Je vous propose de relayer vos propositions auprès du STIF.

S'agissant des échanges tenus en réunion publique du 4 juin 2015, plusieurs engagements ont été pris par les décisionnaires. En matière de sécurité piétonne, signalisation renforcée de la zone 30 et priorité piétons (au sol et en vertical), pose de radars pédagogiques, passages piétons peints, traitement des nouveaux points. En matière de sécurité cycliste, examen de déviations de parcours vélo derrière les stations, pose de pictogramme vélo entre les rails sur tout le linéaire des têtes du ponts reliant L'Île-Saint-Denis à Villeneuve-la-Garenne, traitement des angles de la plateforme de la station surplombant la chaussée...

Ces améliorations issues de l'usage et de la pression exercée conjointement par les usagers et les élus de L'Île-Saint-Denis constituent une étape vers la satisfaction des souhaits de chacun des usagers.

Cette vigilance active est et sera poursuivie à l'avenir. Ne doutant pas de votre ténacité sur la durée, je vous prie de croire « j'ai à cœur » de faire avancer toutes solutions permettant de sécuriser au maximum la circulation de l'ensemble des usagers avec la priorité ordonnée aux piétons, aux cyclistes, au Tram et aux voitures.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'assurance de ma meilleure considération.



Cordialement,

Michel BOURGAIN

Michel Bourgain

Maire de L'Île-Saint-Denis
Vice-président de Plaine Commune

Ci-jointes copies de réponses à vos courriers

Saint-Denis, le 24 juin 2015

Monsieur
Président de l'association vélo à Saint-Denis
7 avenue Jean Moulin
93200 SAINT-DENIS

Direction Générale des Services Techniques
Direction de la voirie et des déplacements
Service Exploitation
Suivi : Ana DOMINGOS
Mail : ana.domingos@plainecommune.fr
Tél. : 01.55.93.56.80
Réf. : AD/RB/15.323

Objet : Circulation des cyclistes sur le pont de L'Ile-Saint-Denis et rue Méchin à L'Ile-Saint-Denis.

Monsieur le Président,

Le Maire de L'Ile-Saint-Denis m'a transmis votre courrier en date du 3 juin dernier dans lequel vous nous alertez sur le caractère accidentogène de la circulation vélo sur le pont de L'Ile-Saint-Denis.

Je vous informe que j'ai demandé aux services de la Direction de la voirie et des déplacements de lancer, d'ici la fin de l'année, une étude d'insertion pour les vélos sur cet axe identifié au schéma directeur des itinéraires cyclables de la communauté d'agglomération Plaine Commune, depuis les quais de Seine à Saint-Denis jusqu'à la limite communale avec Villeneuve-la-Garenne.

Je prends bonne note des deux propositions d'intervention que vous faites dans votre courrier, pour lesquelles il sera nécessaire d'évaluer, préalablement à toute prise de décision, les impacts sur la circulation et l'accessibilité de L'Ile-Saint-Denis pour l'une, la faisabilité technique et financière pour l'autre.

Cet axe faisant partie du réseau départemental, j'en ai informé mon homologue du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous informer des suites données au dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Dominique CARRE

Conseiller Délégué éco-mobilité
Voirie et déplacements

Copie : Monsieur Michel Bourgain, Maire de L'Ile-Saint-Denis /
Monsieur Didier Paillard, Maire de Saint-Denis



Saint-Denis, le 24 juin 2015

Corinne VALLS
Vice-Présidente en charges des transports et
des déplacements
Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
Hôtel du Département
93006 BOBIGNY

Direction Générale des Services Techniques
Direction de la voirie et des déplacements
Service Exploitation
Suivi : Ana DOMINGOS
Mail : ana.domingos@plainecommune.fr
Tél. : 01.55.93.56.80
Réf. : AD/RB/15.324

Objet : Circulation des cyclistes sur le pont de L'Île-Saint-Denis et rue Méchin à L'Île-Saint-Denis.

Madame la Vice-Présidente,

Le Maire de L'Île-Saint-Denis m'a transmis le courrier en date du 3 juin dernier de l'association Vélo à Saint-Denis, dans lequel elle nous alerte sur le caractère accidentogène de la circulation vélo sur le pont de L'Île-Saint-Denis (ex-RN186).

Je vous informe que j'ai demandé aux services de la Direction de la voirie et des déplacements de la communauté d'agglomération Plaine Commune de lancer, d'ici la fin de l'année, une étude d'insertion pour les vélos sur cet axe identifié au schéma directeur des itinéraires cyclables de Plaine Commune et au schéma départemental des itinéraires cyclables, depuis les quais de Seine à Saint-Denis jusqu'à la limite communale avec Villeneuve-la-Garenne.

Cet axe faisant partie du réseau départemental, vos services seront associés à la définition du cahier des charges et au suivi de l'étude, dont le pilotage sera assuré par la communauté d'agglomération Plaine Commune.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Dominique CARRE



Conseiller Délégué éco-mobilité
Voirie et déplacements

Copie : Monsieur Michel Bourgain, Maire de L'Île-Saint-Denis
Monsieur Didier Paillard, Maire de Saint-Denis
Monsieur Daniel RIGAUD, Président de « vélo à Saint-Denis »

